



PÔLE 1

PRÉVENTION ET MÉDIATION

PROCÈS-VERBAL N°17

Réunion restreinte du jeudi 06 février 2025 en visio-conférence

1/ Réunion de préparation à un match sensible du 15/02/2025 - championnat U18 Féminin R3/E

La Commission a constaté l'absence non excusée des 2 clubs.

Seuls le délégué officiel et le représentant de la C.D.P.M.E. du District concerné étaient présents.

Les 2 clubs seront contactés avant le match.

2/ Nouveaux dossiers de matchs sensibles

Depuis sa réunion de la veille, la Commission a reçu deux nouvelles demandes de matchs sensibles.

Après étude des dossiers, il est décidé :

- *Match du 09/02/2025 – championnat U16 R3/C*

Prise de contact avec les 2 clubs.

La Commission rappelle la nécessité de déclarer les matchs sensibles au moins 15 jours avant le match ; étant précisé que le club déclarant fait référence à des tensions liées à un match de la saison 2023/2024.

- *Match du 08/02/2025 - championnat U14 R3*

La Commission a pris connaissance du contexte de ce match et notamment des informations relayées actuellement sur les Réseaux sociaux.

La Commission décide de reporter ce match à une date ultérieure afin de préparer l'organisation de ce match dans les meilleures conditions ; les 2 clubs seront conviés à une réunion prochainement.

3/ Calendrier des matchs sensibles du mois de mars

11 matches sensibles sont recensés sur le mois de mars ; faisant suite à des incidents ayant eu lieu au match aller.

La Commission décide de fixer 3 réunions pour traiter ces matches :

- Le mardi 25/02/2025
- Le mardi 04/03/2025
- Le Lundi 17/03/2025

Une invitation à ces réunions sera transmise aux clubs concernés.

Prochaine réunion le vendredi 07/02/2025

